



## Commission de l'environnement

### 2343 - Education à l'environnement

#### Programme 2011

#### Rapport n° CP/2011/106

#### Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Depuis 1996, les actions d'éducation à l'environnement s'inscrivent dans le cadre d'une politique concertée et identique entre les trois collectivités qui examinent chaque année les différents projets en termes de sensibilisation, formation, conception d'outils, équipements pédagogiques, investissement des structures ou encore animation du réseau.

#### **I. Actions relevant de l'application des critères Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et structures assimilées :**

Selon les critères d'intervention votés en 2008 dans le cadre de la politique concertée avec la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, il est proposé d'apporter en 2011 un soutien financier pour les CINE et structures assimilées à hauteur de 70 000 € (Muttersholtz, Munchhausen, Strasbourg, Frohmuhl).

Conformément aux critères pour les CINE en voie de labellisation, pour la Grange aux Paysages (GAP), il est proposé une subvention de 42 000 €, soit 60 % du fonctionnement d'un CINE.

Dans ce cadre, il est proposé que notre assemblée intervienne pour l'ensemble des actions des trois CINE et des deux structures assimilées à hauteur de 322 000 € pour le fonctionnement selon le détail figurant en annexe.

#### **II. Actions menées par les associations du réseau :**

Il est proposé de poursuivre notre contribution à l'action de sensibilisation du réseau et d'intervenir à hauteur de 106 394 € pour le fonctionnement des associations et 8 769 € pour l'investissement, selon le détail figurant en annexe.

#### **III. Financement de l'ARIENA :**

Il est proposé de reconduire à l'identique la subvention :

- 70 250 € pour les projets de réseau : conception et mise à disposition de deux panneaux par CINE, conception d'outils pédagogiques; programme PEJ « Protéger l'Environnement J'adhère », réalisation du dispositif pédagogique « Projet éco-responsabilité en accueil de loisirs/touristique »,... Sur ce dernier volet, à signaler qu'il concernera l'accompagnement d'une démarche d'éco-responsabilité sur le site du Château du Haut-Koenigsbourg
- 86 000 € pour le fonctionnement de l'association.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15170	65-6574-738	585 000,00 €	585 000,00 €	584 644,00 €
15147	204-2042-738	10 000,00 €	10 000,00 €	8 769,00 €

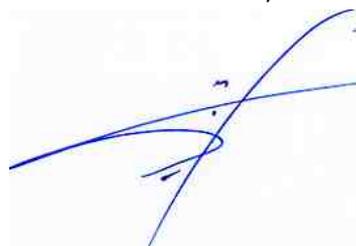
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- arrête le programme 2011 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés,
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 584 644 € pour le fonctionnement et 8 769€ pour l'investissement aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux,
- autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions d'objectifs fixant les programmes d'actions d'éducation à l'environnement et/ou les conventions financières 2011 avec les structures du réseau suivantes, selon la convention type figurant en annexe au rapport : le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, l'association SINE (ferme Bussière), le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnerbach, l'association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF pour la ferme pédagogique de Rhinau, et l'ARIENA.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL